

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/375

**Objet : Avance sur subvention communale pour l'exercice 2024 au
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 14 décembre 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 35

Présents à la
séance : 25

Excusés
représentés : 10

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Sofiane Seridji*, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Claudine Cordes, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, José Peres***, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand, Claude Stillen**

* Arrivés à 18h45 au cours de la présentation de la motion relative aux hausses successives des tarifs des transports d'Île-de-France

** A quitté la séance à 20 h 30 avant le vote du point n°6 inscrit à l'ordre du jour

***A pris part au vote d'une partie des points inscrits à l'ordre du jour avant d'être représenté par E. Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Sofiane Seridji, Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Nicolas Fené, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Noureddine Siana à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Josiane Berrebi, Jérémie Kawouk à Gilles Melin, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
20 décembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/375

Objet : Avance sur subvention communale pour l'exercice 2024 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de trésorerie du C.C.A.S, afin d'en assurer le bon fonctionnement,

VU la subvention communale d'un montant de 642 988 € inscrite sur l'exercice budgétaire 2023, versée au C.C.A.S.,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date 12 décembre 2023,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention d'un montant de 160 746 € à valoir sur les crédits qui seront demandés au Budget Primitif 2024.

2023/

PRECISE que le mandatement de cette somme s'effectuera par douzième au prorata de la subvention versée en 2023 et ce pendant les trois premiers mois de l'exercice 2024, Sous Fonction 4212 – Article 657362 suivant l'échéancier ci-dessous :

JANVIER 2024 :	53 582 €
FEVRIER 2024 :	53 582 €
MARS 2024 :	53 582 €
TOTAL :	160 746 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité

ADOpte A L'UNANIMITE

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **27 DEC. 2023**

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Publié le : **27 DEC. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20231220-2023375a-DE
en date du 27/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023375a
2023/